

Département de l'AIN
Arrondissement de NANTUA
Canton d'OYONNAX



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 AVRIL 2021.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 19 AVRIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARBENT (AIN) DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE,
Sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, MAIRE d'ARBENT,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, GROSSET Christiane, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURET Isabel, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, BEUCHOT Anny.
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, CAVAZZA Guy, BENSALÉM Mourad, DELSIGNORE Raymond, BLONDEL Jérôme, DELALANDE Claude, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

ABSENTS : néant

Madame GROSSET Christiane a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Compte-rendu de séance du Lundi 6 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

POUVOIRS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, il a pris les décisions suivantes :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Demands subventions DSIL refusées : Monsieur le Maire informe les membres présents que les demandes de subventions au titre de la Dotation Solidaire à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de la rue Jean Moulin, la rue du Planet, la rue du 11 novembre, la rue du 8 mai et la rue Jean Couty déposées au cours de l'année dernière n'ont pas été retenues par les services de la Préfecture au motif suivant : « nombre conséquent de dossier reçus en 2020 ».

Travaux voirie rue de Forchet : le marché de travaux de voirie dans la rue de Forchet est attribué à EUROVIA pour 69 732 € HT. Ils commenceront à partir du 17 mai.

Véhicule : un camion de marque REFORM a été commandé pour les services techniques pour 163 531 € HT et sera livré en octobre de cette année. Il est équipé d'une benne amovible, d'une lame de déneigement, d'une saleuse et d'un bras hydraulique.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET GENERAL

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire et président de la commission finances commente les résultats du compte administratif 2020 et expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice.

Il précise que sur l'année 2020, il a été procédé à des écritures exceptionnelles de régularisations d'amortissements d'immobilisations et de subventions des exercices antérieurs pour 509 310 €. Cette somme a été à tort, prise en compte comme une opération réelle alors qu'elle aurait dû être considérée comme une opération d'ordre. Cette anomalie a eu pour conséquence de faire baisser artificiellement la Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune de 1 432 613 € à 923 305 €. Il en ressort que la CAF réelle dégagée au cours de l'année 2020 est bien de 1 432 613 € ce qui a été confirmé par le comptable dans son courrier du 22 mars 2021 joint en annexe.

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2020						
Résultats reportés	1 033 925,16			209 222,43	1 033 925,16	209 222,43
Opérations de l'exercice	2 780 694,45	3 295 928,21	4 929 381,30	6 234 182,62	7 710 075,75	9 530 110,83
TOTAUX	3 814 619,61	3 295 928,21	4 929 381,30	6 443 405,05	8 744 000,91	9 739 333,26
Résultats de clôture	518 691,40	-		1 514 023,75	-	995 332,35

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1^o Adjointe, conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal qui fait apparaître un excédent de 1 514 023,75 € en section de Fonctionnement et un déficit de 518 691,40 € en section d'Investissement, soit un excédent final de 995 332,35 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - B.A. EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur Philippe CRACCHIOLO commente les résultats du compte administratif 2020

BUDGET FORET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2020						
Résultats reportés	32 300,44			25 481,36	32 300,44	25 481,36
Opérations de l'exercice	98 399,79	123 733,40	109 385,70	121 732,02	207 785,49	245 465,42
TOTAUX	130 700,23	123 733,40	109 385,70	147 213,38	240 085,93	270 946,78
Résultats de clôture	6 966,83		-	37 827,68	-	30 860,85

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (D.GERVASONI) approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe de l'Exploitation Forestière qui fait apparaître un excédent de 37 827,68 € en section de Fonctionnement et un déficit de 6 966,83 € en section d'Investissement, soit un excédent final de 30 860,85 €.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – B.A. SALLES MUNICIPALES

Monsieur Philippe CRACCHIOLO commente les résultats du compte administratif 2020.

BUDGET SALLES MUNICIPALES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2020						
Résultats reportés	137 807,84			4 317,73	137807,84	4 317,73
Opérations de l'exercice	31 617,83	151 917,05	155 600,44	153 031,52	187 218,27	304 948,57
TOTAUX	169 425,67	151 917,05	155 600,44	157 349,25	325 026,11	309 266,30
Résultats de clôture	17 508,62			1 748,81	15 759,81	

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1^o Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Salles Municipales qui fait apparaître un excédent de 1 748,81 € en section de Fonctionnement et un déficit de 17 508,62 € en section d'Investissement, soit un déficit final de : 15 759,81 €.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION : BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, le courrier de la DGFIP du 22 mars 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 du Budget Général de la commune et n'émet pas de réserves sur la tenue des comptes mais regrette que des écritures exceptionnelles de régularisations d'amortissements et de subventions demandées par le comptable faussent le calcul de la CAF de la commune sur l'année 2020 qui s'établi en fait à 1 432 613 €.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION : B.A. FORETS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (1 abstention D.GERVASONI), approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 du Budget Annexe Exploitation Forestière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION : B.A. SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 du Budget Annexe Salles Municipales. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFECTATION RESULTAT 2020 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'affecter le résultat de l'Exercice 2020 du Budget Principal, soit un excédent de fonctionnement de 1 514 023,75 € et un déficit d'investissement de 518 691,40 €, des restes à réaliser en investissement pour 95 746,28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 518 691,40 € au chapitre 001, d'affecter pour partie l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 518 691,40 € et 95 746,28 € correspondant aux restes à réaliser, soit un total de 614 437,68 € au compte 1068 et de reporter le solde excédentaire de la section de fonctionnement de 899 586,07 € au chapitre 002, c'est-à-dire 1 514 023,75 € moins 614 437,68 €.

AFFECTATION RESULTAT 2020 – B.A. FORETS

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'affecter le résultat de l'Exercice 2020 du Budget annexe Exploitation Forestière, soit un excédent de fonctionnement de 37 827,68 € et un déficit d'investissement de 6 966,83 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 6 966,83 € au chapitre 001, d'affecter pour partie, l'excédent de la section de fonctionnement pour 6 966,83 € au compte 1068 et de reporter le solde de l'excédent de la section de fonctionnement de 30 860,85 € au chapitre 002.

AFFECTATION RESULTAT 2020 – B.A. SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'affecter le résultat de l'Exercice 2020 du Budget Annexe Salles Municipales, soit un excédent de Fonctionnement de 1 748,81€ et un déficit d'Investissement de 17 508,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 17 508,62 € au chapitre 001, d'affecter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 1 748,81 € au compte 1068.

IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer chaque année pour maintenir ou modifier les taux d'imposition des taxes locales transmis aux services fiscaux en vue de la mise en recouvrement des impositions en fin d'année.

Compte tenu de la disparition progressive de la Taxe d'Habitation (TH) jusqu'en 2023, les communes ne votent plus que les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La suppression de la TH se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB. Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perçue par la commune et pour équilibrer les compensations obtenues, un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts.

En prenant les bases d'imposition prévisionnelles 2021 et en appliquant le coefficient correcteur donné par la DGFIP tout en maintenant les taux de TFPB de l'an passé, soit 14,10% pour la commune et 13,97 % pour le département, taux qui se rajoute au taux communal en 2021 pour obtenir un taux cumulé de 28,07 %, la commune percevrait une recette prévisionnelle de 1 686 692 € contre 1 631 585 € en 2020.

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune, Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux pour 2021. La proposition est adoptée à l'unanimité

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021 AU B.A. FORETS ET SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de confirmer le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Exploitation Forestière et Salles Municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire au Budget Principal une subvention de 56 500 € pour équilibrer le Budget Exploitation forestière et d'inscrire au Budget Principal une subvention de 145 000 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021 AUX ASSOCIATIONS
--

Monsieur Stéphane DESSORS, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Sports, présente à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants (Christiane GROSSET ne prenant pas part au vote de la subvention de 250 000 € destinée au Centre Social et Culturel, Jean-Pierre FLAGEOLLET ne prenant pas part au vote de la subvention de 500 € destinée au Gais Lurons). Philippe Martin vote contre la subvention de 600 € à la SPA.

- DECIDE de verser aux Associations pour l'Exercice 2021, les subventions telles que figurant sur l'annexe jointe pour un montant total de 348 000 €.

- RAPPELLE que les subventions auparavant accordées par la commune d'Arbent pour la Forestière et Les Restaurants du Cœur à hauteur de 13 000 et 3 500 € sont aujourd'hui versées par Haut Bugey Agglomération. Cette somme de 16 500 € est déduite de notre attribution de compensation Haut-Bugey Agglomération passés en compte 7321.

- APPROUVE les conventions d'objectifs afférentes à ces subventions avec les associations suivantes : A.H.A.M. Centre Social et Culturel et U.S.A.M. Football.

- RAPPELLE la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire à l'USAM à raison de 957 heures par an pour un coût annuel de 18 739,20 € correspondant aux salaires bruts plus charges patronales.

	Votées en 2020	Propositions 2021
* A vos Oreilles	300,00 €	300,00 €
* Comité de Jumelage	600,00 €	0,00 €
* Dixie Valley	200,00 €	200,00 €
* Marchons à Arbent	400,00 €	400,00 €
* Temps Libre	400,00 €	400,00 €
* Union de la 36 ^{ème} Chambre	800,00 €	1 000,00 €
* Foyer C.E.S. Collège «Jean-Rostand»	500,00 €	500,00 €
* Collège «Jean-Rostand» – Section VTT – U.N.S.S.	1 000,00 €	1 000,00 €
* Sou des Ecoles	7 000,00 €	0,00 €
* A.H.A.M. - Centre Social et Culturel	200 000,00 €	250 000,00 €
* A.I.R.E. Ass. Intermédiaire de Réinsertion et Emploi	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aéro Modèle Club	0,00 €	500,00 €
* Boule du Chêne	500,00 €	500,00 €
* Boxing Club de l'Amitié	600,00 €	2 000,00 €
* E.C.A.M.	7 000,00 €	7 500,00 €
* Judo-Club – «Vallée d'ARBENT»	6 000,00 €	6 500,00 €
* Judo-Club – subvention exceptionnelle		2 000,00 €
* Karaté-Club	2 000,00 €	2 000,00 €
* P.A.M. – Pétanque d'Arbent-Marchon	500,00 €	500,00 €
* Tennis-Club	6 000,00 €	6 500,00 €
* Tennis-Club - subvention exceptionnelle		1 000,00 €
* Nems fournitures Journée des Associations	360,00 €	0,00 €
* U.S.A.M. École de Football	26 000,00 €	26 000,00 €
* U.S.A.M. (mise à disposition du personnel)		18 800,00 €
* B.A.C. BOURG-AIN-CYCLISME	6 000,00 €	0,00 €
* DAHUTS d'Arbent	900,00 €	1 000,00 €
* Amicale des Locataires du Planet	200,00 €	0,00 €

* Alma Flamenca	0,00 €	200,00 €
* Tarot Club d'Arbent	200,00 €	0,00 €
* Comité des Fêtes	200,00 €	500,00 €
* Comité du Fleurissement	1 500,00 €	0,00 €
* Donneurs de sang	400,00 €	500,00 €
* Les Gais Lurons – Club du 3 ^{ème} Age	400,00 €	500,00 €
* Syndicat de chasse d'Arbent	800,00 €	1 000,00 €
* A.D.A.P.E.I. de l'Ain.	800,00 €	1 000,00 €
* Centre régional Léon Bérard	350,00 €	500,00 €
* Prévention Routière	250,00 €	250,00 €
* Section JSP de la Plastic Vallée	200,00 €	250,00 €
* ONAC de l'Ain – Souvenir du 11 Novembre 1918	160,00 €	200,00 €
* Association des Familles des Traumatés crâniens	500,00 €	500,00 €
* SPA d'ARBENT	0,00 €	600,00 €
* SPA d'ARBENT (chats errants)	0,00 €	1 500,00 €
* Divers pour attribution en cours d'année	15 980,00 €	10 900,00 €
TOTAL	290 000,00 €	348 000,00 €

EMPLOIS SAISONNIERS – ETE 2021

Monsieur le Maire explique aux conseillers que pour compenser les absences des agents titulaires en congés, il y a lieu de définir le nombre d'emplois non titulaires pour les besoins saisonniers. Il y aurait lieu de créer 2 emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine. La proposition est validée à l'unanimité

ESPACE LOISIRS – APPROBATION DES TARIFS 2022

Monsieur DESSORS, Adjoint au Maire délégué aux sports et à la jeunesse propose d'augmenter les nouveaux tarifs de 2% arrondi à l'euro inférieur. La proposition est acceptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que pour des manifestations ayant un caractère spécifique et un intérêt pour la commune, Monsieur le Maire est autorisé, à titre exceptionnel, à accorder la gratuité.

Les frais de vigiles sont en plus, en fonction du nombre de personnes déclarées sur le contrat

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar	135,83	27,17	163,00
1/2 salle	413,33	82,67	496,00
1/2 salle - cuisine - scène	584,17	116,83	701,00
Salles 1 et 2 - cuisine et scène du lundi au jeudi	725,83	145,17	871,00
Forfait mariage	1 438,33	287,67	1 726,00
Week End	1 046,67	209,33	1 256,00
LES OPTIONS			
Sono et Régie	130,00	26,00	156,00
Pause café en matinée	4,33	0,87	5,20
Pause café en Après-Midi	3,25	0,65	3,90
Forfait vaisselle	100,00	20,00	120,00
Avancée de scène (Montage et démontage)	175,00	35,00	210,00
location de nappe tissu	7,08	1,72	8,80

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des non contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar	236,67	47,33	284,00
1/2 salle	738,33	147,67	886,00
1/2 salle - cuisine - scène	910,00	182,00	1 092,00
Salles 1 et 2 - cuisine et scène du lundi au jeudi	1 213,33	242,67	1 456,00
Forfait mariage	2 018,33	403,67	2 422,00
Week End	1 580,83	316,17	1 897,00
LES OPTIONS			
Sono et Régie	154,17	30,83	185,00
Pause café en matinée	4,75	0,95	5,70
Pause café en Après-Midi	3,50	0,70	4,20
Forfait vaisselle	127,50	25,50	153,00
Avancée de scène (Montage et démontage)	185,00	37,00	222,00
location de nappe tissu	9,58	1,92	11,50

A S S O C I A T I O N S			
Caution	416,67	83,33	500,00
1ère réservation gratuite			
1 jour en semaine	41,67	8,33	50,00
1 week-end	416,67	83,33	500,00
Salle de réunion	133,33	26,67	160,00

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE CLAVEL

Monsieur FLAGEOLLET Jean-Pierre, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée que la municipalité va changer les chéneaux et repeindre les 4 façades de l'école Clavel. Les travaux évalués à 60 292 € seront exécutés pendant les vacances d'été.

Un dossier de demande de subvention Bonus-Relance 2020-2021 au taux de 50 % au maximum, soit 30 146 €, a été déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50 %, soit 30 146 €, pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION DEGAGEMENT DE PARCELLES BOISEES

Madame MARET-GUELPA Aline, conseillère déléguée à la forêt, demande à l'assemblée de solliciter auprès du dispositif d'appui aux opérations sylvicoles, une subvention pour des travaux de dégagement prévus sur l'exercice 2021. Ils seront réalisés dans la parcelle D749 d'une surface de 10ha12 pour une estimation de 11 500 € et subventionnés à 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appui aux opérations sylvicoles, une aide au taux de 30%, soit un montant de 3 450,14 €.

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame ROBIN Chantal informe le conseil municipal de la demande de l'Inspection Académique de renouveler par une délibération et sur avis des conseils d'école, l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021. L'organisation précédente avait été mise en place en 2017.

Elle précise que nos quatre écoles, Clavel, Dolto, Le Village et l'école du Planet ont fait le choix dans leurs conseils d'école respectif de conserver le rythme actuel, à savoir la semaine de 4 jours d'enseignement selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h

Madame ROBIN propose au conseil municipal de proroger l'organisation et les horaires actuels. La proposition est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX ALLEE DE L'EMBOUTEILLOU

Monsieur FLAGEOLLET Jean-Pierre, Adjoint délégué aux Travaux, expose à l'assemblée que la commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir les attributaires de 2 lots constituant le marché de travaux pour la rénovation de l'Allée de l'Embouteillou.

Les travaux consistent à la réfection complète de la route et des 2 ronds-points situés à son extrémité, à la pose de 4 chicanes, l'aménagement d'une piste cyclable, la mise en place de trottoirs en bordure de la voie avec création de places de parking.

Les travaux sont répartis en 2 lots (voirie et éclairage) pour un montant total estimé à 531 411,60 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE les 2 lots du marché de l'aménagement de l'allée de l'Embouteillou, pour un montant total HT de 439 335,97 €, aux entreprises suivantes :

Le Lot 1 – voirie, attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 384 370,97 € H.T.

Le Lot 2 – Eclairage, attribué à l'entreprise SOBECA pour un montant de 54 965 € H.T.

ADOPTION DU MARCHE DE TRAVAUX ECOLE DU PLANET

Monsieur FLAGEOLLET Jean-Pierre, Adjoint délégué aux Travaux, expose à l'assemblée que la commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir les attributaires de 4 lots constituant le marché de travaux pour la rénovation de l'école du Planet.

Les travaux consistent à la fourniture et pose de menuiseries extérieures aluminium, à la modification des circuits de chauffage, au remplacement de luminaires et divers travaux électriques, le tout en procédant aux travaux de désamiantage.

Les travaux sont répartis en 4 lots (Désamiantage, Menuiseries extérieures, Chauffage, Electricité) pour un montant total estimé à 432 500 € H.T.:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE les 4 lots du marché de travaux pour la rénovation de l'école du Planet, pour un montant total HT de 407 646,65 €, aux entreprises suivantes :

Le lot 1 - Désamiantage attribué à SARL Juillard Environnement pour 35 484 € H.T.

Le Lot 2 - Menuiseries extérieures, attribué à KAPECI pour un montant de 226 378 € H.T.

Le Lot 3 - Chauffage, attribué à Detouillon pour un montant de 118 784,07 € H.T.

Le Lot 4 - Electricité, attribué à l'entreprise SPIE pour un montant de 27 000 ,58 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

Les élections Régionales et Départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Afin de faciliter l'organisation matérielle et respecter les mesures sanitaires, elles se tiendront dans la grande salle de l'Espace Loisirs qui rassemblera les deux bureaux de vote : Arbent et Marchon. L'ensemble des membres du conseil municipal sont sollicités et invités à réserver ces deux dates pour tenir les bureaux de vote.

Guy CAVAZZA est nommé correspondant défense pour représenter la commune d'Arbent auprès du Département de l'Ain.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance,

Christiane GROSSET



*Pour Extrait Conforme.
Le Maire,*

Philippe CRACCHIOLO